



INFORMATIQUE

Équipés pour le P4P ?



La nouvelle convention et le mécanisme du P4P ont consacré la place de l'informatique dans la pratique du médecin traitant. Certification des LAP et utilisation des téléservices de l'Assurance Maladie ont désormais un rôle moteur dans les développements logiciels. Visite guidée des services proposés.

Attention ! Plus que quelques jours pour commencer à utiliser les téléservices de l'Espace pro d'ameli.fr, sur lequel vous devez vous connecter avant le 30 septembre pour bénéficier des points qui y sont attachés dans le cadre du P4P conventionnel. Et encore, cela ne suffit pas puisque les 75 points de la grille de rémunération consacrés à cet item récompensent non seulement la connexion aux télé-services, mais surtout un taux de télé-transmission minimum de 66 % de vos feuilles de soins. Ce délai avait été prolongé dans la mesure où les délégués de l'Assurance Maladie ne parvenaient pas à répondre aux demandes d'assistance à l'installation de la connexion.

Vous pouvez bien entendu la mettre en œuvre vous-même... À moins que vous ne considériez que les risques de « plantage » de votre ordinateur sont

trop élevés ! L'accès est disponible soit sur le web, soit via un logiciel métier, dès lors que son éditeur l'a intégré. Cette intégration concerne aujourd'hui trois catégories de télé-services (historique des remboursements, déclaration de médecin traitant, avis d'arrêt de travail), car les spécifications relatives au Protocole de Soins Electronique n'ont pas encore été diffusées aux éditeurs.

Vous trouverez sur le site ameli.fr la dernière mise à jour (au 12 septembre) de l'enquête qui recense, pour chaque éditeur, l'état de développement des fonctionnalités liées aux indicateurs du P4P.

12 LAP certifiés, 13 en attente

Ce tableau précise aussi l'avancement du chantier de la certification des LAP (Logiciels d'Aide à la Prescription), qui vient de faire l'objet d'une mise à jour sur le site de la HAS. 12 logiciels d'aide à la prescription étaient certifiés au 11 septembre et 13 autres se sont engagés dans la démarche. Pour prétendre aux 50 points qui gratifient son usage, vous devez disposer d'un LAP dont l'éditeur a reçu validation de sa demande de certification au 31 mars dernier et qui sera effectivement estampillé HAS avant la fin de l'année.

Outre l'aide à la prescription, la télé-transmission et les télé-services, les indicateurs d'organisation retenus par le

P4P portent sur la tenue du dossier médical informatisé (75 points) et le volet annuel de synthèse du dossier médical (150 points). N'oubliez pas, si vous avez seulement effectué la commande d'un logiciel avant le 31 décembre dernier, que son installation doit être réalisée avant le 31 décembre 2012.

La plupart des éditeurs offrent déjà ou développent des tableaux de bord de suivi des 24 indicateurs du P4P qui portent sur la qualité de la pratique. Mais 19 de ces indicateurs sont directement calculés par l'Assurance Maladie, à partir des données de remboursement. Ils sont désormais en ligne sur votre Espace Pro et devraient être actualisés chaque trimestre. La CNAMTS annonce par ailleurs que les indicateurs déclaratifs de pratique médicale et du volet organisation du cabinet pourront également l'être à la fin de l'année.

Qu'est-ce que tout cela peut vous rapporter ? L'association Apima et l'UNOF (1) vous proposent des calculatrices en ligne pour vous aider à simuler la prime attendue. Enfin, le site Buzz Médecin (2) détaille les fonctions assurées par les logiciels médicaux et vous offre la possibilité de les commenter entre confrères. ■

Dominique Lehalle

(1) http://www.apima.org/p4p/calculatrice_p4p.php
<http://www.unof.org/simulateur/>
 (2) <http://comparatif-logiciels-medicaux.fr/>

À QUOI VOUS SERVENT LES LAP ?

L'utilisation des LAP par les généralistes a fait l'objet d'une thèse présentée en juin dernier, travail d'enquête* soutenu par la HAS qui évalue l'usage de trois fonctionnalités de leurs logiciels : les bases de données de médicaments (BDM), la prescription informatisée et le codage. Que peut-on en retenir ? La codification représente la fonction la moins régulièrement utilisée alors qu'elle constitue « une étape nécessaire et primordiale dans la constitution d'un dossier structuré et organisé permettant au LAP d'appliquer correctement la globalité de ses fonctionnalités, notamment les alertes de prescription ». Pourtant, deux tiers des médecins ne codent jamais les antécédents et 50% seulement codent souvent ou toujours les allergies.

Pourquoi ? Complexité des terminologies proposées et perte de temps, répondent les médecins qui trouvent l'exercice fastidieux... et reconnaissent le manque de maîtrise de leur logiciel. Les BDM sont en revanche largement mises à contribution. Une surprise vient toutefois du manque d'intérêt déclaré par les médecins à l'égard des informations de SMR et ASMR. Enfin, la fonction prescription fait partie de la pratique de deux médecins sur trois, bien qu'ils aient assez peu recours, de façon étonnante, aux ordonnances types.

* *Etude déclarative réalisée en 2011 auprès de 200 généralistes, dont 78% étaient équipés d'un LAP, sur entretiens téléphoniques.*